



L'ESPRIT DE CORPS

N° 53 – JUILLET 2008

Retrouvez ce bulletin sur le site www.mutibm.fr

Au programme ...

1. EDITO
2. RESULTAT DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE
3. VOTRE MUTUELLE
 - Résultats de l'élection des délégués
 - Résultats de l'élection des administrateurs et du bureau
4. A SAVOIR
 - Sécurité sociale étudiante
 - Carte européenne de Sécurité sociale
 - Un petit pas de plus pour l'environnement !
 - Prestation « Substituts nicotiques » et « psychomotricité ».
5. SANTE
 - La vaccination contre le papillomavirus
 - Site Web « santé » HON

E
D
I
T
O



S'il en était besoin, cela montre que notre Mutuelle fonctionne de façon satisfaisante dans le parfait respect de nos statuts.

Pour ce qui est de l'appréciation des adhérents sur les services rendus, sachez qu'une enquête de satisfaction téléphonique sera conduite par échantillonnage dans les prochains mois par un organisme indépendant qui contactera à cet effet certains d'entre vous.

Avec le personnel de la Mutuelle et le Conseil d'Administration, soyez assurés que nous continuerons d'œuvrer pour que notre Mutuelle progresse malgré un environnement souvent difficile pour les organismes comme le nôtre.

Bonnes vacances à tous !

Michel PEIGER

Les élections des organes dirigeants de la Mutuelle viennent de se terminer et vous en trouverez les résultats détaillés dans ce numéro ainsi que sur le site www.mutibm.fr.

Vous noterez également que l'ensemble des résolutions présentées à cette occasion par le Conseil d'Administration a été approuvé à une très large majorité par l'Assemblée Générale du 11 juin marquée par la présence de Daniel Chaffraix, Président d'IBM France, qui répondant à notre invitation en a profité pour réaffirmer l'attachement de la Compagnie à la Mutuelle.



Daniel Chaffraix
Président d'IBM France



Assemblée Générale
du 11 Juin 2008

RESULTAT DES VOTES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN

Quorum : 36

Présents : 65

Résolution	Pour	Contre	Abstention	Résultat
➤ Approuvez-vous le rapport de gestion 2007 de la Mutuelle et ses annexes ?	47	0	16	Résolution adoptée
➤ Approuvez-vous les comptes 2007 de la Mutuelle tels que présentés ?	47	0	16	Résolution adoptée
➤ Approuvez-vous l'affectation du résultat excédentaire de 1.640.617,84 €aux comptes Réserves de la Mutuelle ?	47	1	15	Résolution adoptée
➤ Conformément à l'article 17 des statuts, approuvez-vous de donner délégation au conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée Générale afin d'adapter les barèmes des prestations pour tenir compte d'éventuelles modifications de la tarification des actes médicaux ?	45	19	0	Résolution adoptée
➤ Approuvez-vous le maintien au-delà de l'Assemblée Générale du 11 Juin 2008 de la prestation du régime général sur les substituts nicotiques et celle du régime optionnel sur la psychomotricité ?	62	0	0	Résolution adoptée
➤ Approuvez-vous le maintien en 2009 à 6 €par mois et par personne de la cotisation à l'option médicale et sociale ?	47	16	0	Résolution adoptée

Tous les rapports sont disponibles sur le site Internet www.mutibm.fr ou sur simple demande à la mutuelle.

L'Assemblée générale est composée de délégués qui sont soit des membres participants soit des membres honoraires.
 Les 65 membres participants représentent les adhérents.
 Les 5 membres honoraires représentent les sociétés adhérentes.

Membres participants

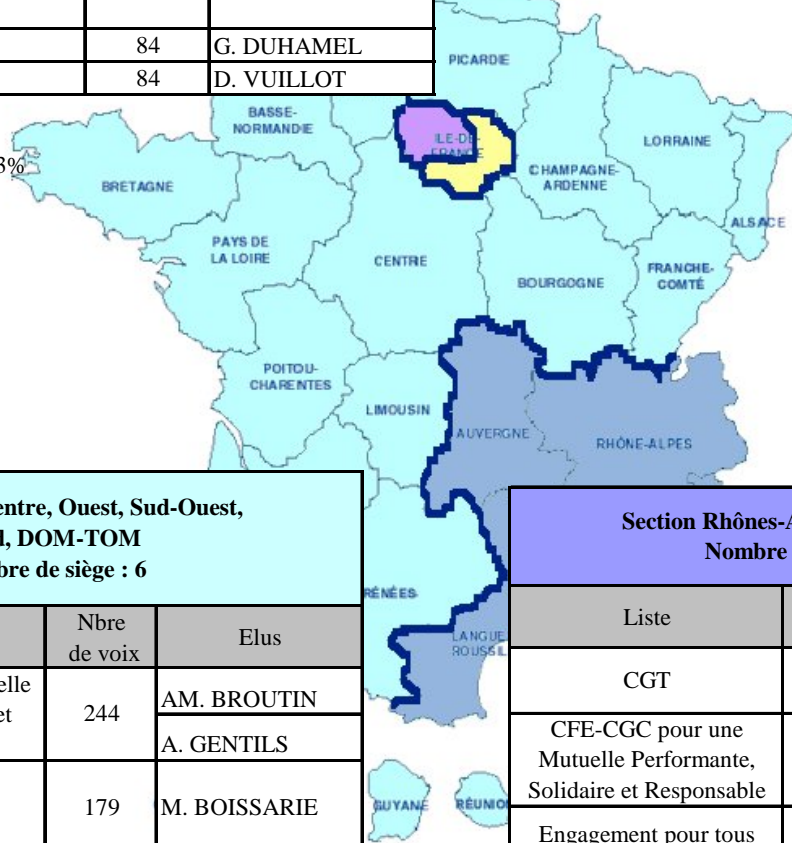
Ils sont répartis en 6 sections :

Section Ile de France Ouest, Nord et Paris Nombre de siège : 9		
Liste	Nbre de voix	Elus
Engagement pour tous	314	E. MORISSEAU
		C. CLUZEL
		JL. PIERREL
CFDT pour la défense des principes de solidarité mutualiste	178	MC. PICARD F. BON
Liste indépendante UNSA IBM	161	MA. LOMBART
CFE-CGC pour une Mutuelle Performante, Solidaire et Responsable	156	A. COTTRELL
CGT	84	G. DUHAMEL
SNA	84	D. VUILLOT

Nombre d'inscrits : 4140
 Nombre de votants : 1090
 Taux de participation : 26,33%
 Bulletins nuls ou blancs : 9
 Suffrages valables : 1081

Section Ile de France Est, Sud et étranger Nombre de siège : 6		
Liste	Nbre de voix	Elus
CFE-CGC pour une Mutuelle Performante, Solidaire et Responsable	219	D. DOUCET
		D. THEUILLON
CFDT pour la défense des principes de solidarité mutualiste	200	JM. DAIRE G. CHAMEAU
Engagement pour tous	118	L. CLEVENOT
Liste indépendante UNSA IBM	100	P. POQUET

Nombre d'inscrits : 2486
 Nombre de votants : 884
 Taux de participation : 35,56%
 Bulletins nuls ou blancs : 6
 Suffrages valables : 878



Section Est, Centre, Ouest, Sud-Ouest, Nord, DOM-TOM Nombre de siège : 6		
Liste	Nbre de voix	Elus
CFE-CGC pour une Mutuelle Performante, Solidaire et Responsable	244	AM. BROUTIN
		A. GENTILS
CFDT pour la défense des principes de solidarité mutualiste	179	M. BOISSARIE
Engagement pour tous	151	JC. BLANC
SNA	102	D. CHERMANNE
CFTC	100	JC. LOMELET

Nombre d'inscrits : 2449
 Nombre de votants : 1011
 Taux de participation : 41,28%
 Bulletins nuls ou blancs : 6
 Suffrages valables : 1005

Section Rhône-Alpes Méditerranée Nombre de siège : 6		
Liste	Nbre de voix	Elus
CGT	274	JC. ARFELIX
		F. ROUSSEL
CFE-CGC pour une Mutuelle Performante, Solidaire et Responsable	207	P. DEGRIS G. MAZOYER
Engagement pour tous	173	N. MUNOZ
CFDT pour la défense des principes de solidarité mutualiste	155	M. RICHARTE

Nombre d'inscrits : 2743
 Nombre de votants : 1086
 Taux de participation : 39,59%
 Bulletins nuls ou blancs : 5
 Suffrages valables : 1081



Election des administrateurs
 Bureau de vote

Section salariés des autres entreprises (et leur CE) - Nombre de siège : 5		
Liste	Nbre de voix	Elus
CFTC	220	N. TRAISNEL
		F. ROIG
CFDT pour la défense des principes de solidarité mutualiste	210	MA. CONTESSE
		J. CAPRON
Mutuelle tout naturellement	177	P. GAUTIER

Nombre d'inscrits : 2248

Taux de participation : 27,27%

Suffrages valables : 607

Bulletins nuls ou blancs : 6

Nombre de votants : 613

Section retraités et membres participants sans lien avec une entreprise ou un CE adhérent - Nombre de siège : 33

Agir ensemble	Liste d'union progressiste et mutualiste	CFE-CGC pour une Mutuelle Performante, Solidaire et	SNA et indépendants	Liste indépendante UNSA IBM	CFTC
Voix : 3803	Voix : 1380	Voix : 808	Voix : 803	Voix : 540	Voix : 307
M. PEIGER	M. PERRAUD *	P. GIRAUD	A. YERLES *	A. SALEMBIER	G. LIGER
D. SALLE	J. VAN WYNENDAELE	P. GAGNAIRE	JM. WAECHTER	B. REMEUR	
F. DURELLE	R. BENOVARAB	M. PHILIPPE	R. DUPUIS		
E. WAITZENEGGER	B. DESROSIERS				
M. AMARY	B. CAPPELLE				
H. RONDI	JP. LEGRIS				
P. VIENOT					
I. GAUGAIN					
JP. LORTHIOT					
C. COURTES					
M. ANTOINE					
C. BELLIER					
J. MAVIGNER					
JA. FRANCOIS					
M. MENARD					
J. CAPETTE					
G. ALBONICO *					
J. CHEVALIER					



Michel PEIGER, Président



Le bureau lors de l'Assemblée Générale

Nombre d'inscrits : 14598

Nombre de votants : 7744

Bulletins nuls ou blancs : 103

Taux de participation : 53,05%

Suffrages valables : 7641

Membres Honoraires

Nombre de siège : 5	
Elus	Liste
A. THEZIER	Société : Effectif > 10 000 adhérents
E. VERDE-DELISLE	
D. WATTELLE	
P. DUTOT *	Société : 500 < Effectif < 10 000 adhérents
R. BRAZ	Société : Effectif < 500 adhérents



























Jean Claude Blanc, Trésorier

* G. Albonico, A. Yerlès, M. Perraud et P. Dutot ont démissionné. Ils sont remplacés par :

G. Albonico → D. Cottenet
A. Yerlès → M. Plan
M. Perraud → Y. Carbonnel
P. Dutot → D. Clemensat

> Résultats des élections des administrateurs

Conseil d'administration 2008-2010					
Membres participants					
Mandat 2006-2010	 J.C. BLANC	P. BOMSTEIN	 G. CHAMEAU *	 D. CLERICO	 E. CRUCHET
	 J.M. DAIRE	 D. DOUCET	 E. MORISSEAU	 I. RICARD	 D. VALETTE
	 Y. YSERD				
Mandat 2008-2012	G. AUGER	 J.F. BOULAT	 B. DESROSIERS	 F. DURELLE	 P. GIRAUD
	 D. HAEGEMAN	 J.P. LORTHIOT	 F. PARIENTY	 M. PEIGER	 E. WAITZENEGGER
	 A. YERLES				
Membres Honoraires					
Mandat 2008-2012	 R. BRAZ	 A. CAZES	 D. CLEMENSAT	 A. THEZIER	

* G. CHAMEAU remplace M. PERRAUD démissionnaire.

Le conseil d'administration a élu parmi ses membres le bureau suivant :

PRESIDENT	VICE PRESIDENT	TRESORIER	SECRETAIRE
 Michel PEIGER	 Yves YSERD	 Jean-Claude BLANC	 André YERLES
CHARGES DE MISSION			
 Elisabeth MORISSEAU	 Eliane WAITZENEGGER	 Jean-François BOULAT	 Pierre GIRAUD

A SAVOIR > Sécurité sociale étudiante

L'inscription au régime Sécurité sociale étudiant est obligatoire, sauf cas particuliers, dès l'âge de 16 ans dans le cadre d'une année universitaire qui débute le 1^{er} Octobre pour se terminer le 30 Septembre de l'année suivante.

Celle-ci se fait auprès d'organismes dont les noms prêtent à confusion puisqu'ils se dénomment en général « mutuelle étudiante de... ».

Ces organismes proposent, bien sûr, une inscription à la



couverture complémentaire.

Mais attention ! Cette inscription n'est pas obligatoire, surtout si l'étudiant est membre d'une autre mutuelle. **Ne vous radiez pas de la Mutuelle du personnel IBM sous prétexte d'adhérer à une mutuelle étudiante !** La radiation est irréversible et cet étudiant ne pourrait pas se réinscrire. Dans tous les cas, renseignez vous auprès de notre service au 0810 200 801 ou écrivez nous à mutuelle@fr.ibm.com

> Carte européenne d'Assurance maladie

Vous envisagez un séjour en Europe ? Avant votre départ, pensez à vous procurer la carte européenne d'Assurance maladie.

Elle atteste de vos droits à l'Assurance maladie.

Partout en Europe, elle vous permettra de bénéficier de la prise en charge des soins médicaux nécessaires ; et ceci, quel que soit le motif de votre déplacement : « Weekend, vacances, études, stages, détachement professionnel » sous réserve de respecter les formalités en vigueur dans le pays du séjour.

Cette carte est individuelle et nominative. Elle est valable un an et elle est gratuite.

Vous pouvez l'obtenir en vous adressant à votre caisse d'Assurance maladie.

La prise en charge des soins à l'étranger par la Sécurité sociale est soumise à des règlements nationaux et à des conventions internationales nombreuses, complexes et changeantes.



En ce qui concerne la Mutuelle du personnel IBM et vos soins réalisés à l'étranger ; Elle interviendra uniquement dans les cas où :

- ➔ L'acte médical aura été pris en charge par la Sécurité sociale
- ➔ L'acte médical figure dans le barème « optionnel » de remboursement et que le bénéficiaire est rattaché soit à la Sécurité sociale française soit à la Sécurité sociale locale ou à un organisme assimilable pour une couverture médicale dite de base.

Le barème de remboursement de la Mutuelle est identique pour des soins réalisés en France ou à l'étranger.

Toute soumission de dossier doit être accompagnée des factures détaillées et descriptives des dépenses engagées afin de permettre à la Mutuelle de reconstituer la nature des actes par rapport à son barème

> Prestation : « substituts nicotiques »

Lors d'un sevrage tabagique, l'Assurance Maladie rembourse à hauteur de 50 € la première ordonnance consacrée exclusivement aux substituts nicotiques, sous réserve d'une prescription de votre médecin.

La mutuelle rembourse la 2^{ème} prescription du traitement à hauteur de 50 € sur présentation de votre décompte de sécurité sociale de la 1^{ère} prescription et de la facture de votre 2^{ème} prescription.



> Prestation : « Psychomotricité »

La mutuelle prend en charge, sous réserve de cotiser au régime optionnel, 5 séances de psychomotricité par an pour les enfants jusqu'au 12^{ème} anniversaire. Le versement de la prestation, 20 € par séance, est effectué au vu de la photocopie du bilan (non pris en charge) et de la facture originale acquittée des séances.



> Règlement Mutualiste

Vous trouverez, en plus de votre journal, les pages 11 et 12 du Règlement Mutualiste qui ont été modifiées en juin 2008 et que vous devez remplacer dans votre règlement mutualiste reçu en Janvier.

La vaccination contre les papillomavirus : quel intérêt ?
Les infections par certains papillomavirus sont un facteur de survenue de cancers, notamment du col de l'utérus :
Les papillomavirus humains regroupent plusieurs centaines de virus différents, à l'origine d'infections qui passent généralement inaperçues et sont latentes ou transitoires. Très répandus, certains de ces virus peuvent être à l'origine d'excroissances bénignes de la peau et des muqueuses notamment par transmission sexuelle (condylomes et verrues génitales). La plupart des lésions régressent spontanément. En présence de facteurs favorisants, notamment une diminution de l'immunité, certaines lésions persistantes causées par des papillomavirus particuliers évoluent au fil des années vers des lésions précancéreuses ou des cancers. Le vaccin papillomavirus 6, 11, 16, 18 (Gardasil[®]) est dirigé contre les principaux papillomavirus responsables de ces lésions. Le vaccin protège à court terme les femmes non infectées vis-à-vis des lésions précancéreuses au niveau génital.

Véritable innovation thérapeutique pour la prévention du cancer du col de l'utérus, cette vaccination soulève des interrogations concernant sa stratégie et des difficultés de mise en place :

Il s'agit du second vaccin destiné à prévenir un cancer après celui de l'hépatite B. Contrairement à cette dernière, la maladie infectieuse à l'origine est inapparente et le vaccin prévient un risque qui se manifesterait 20 à 25 ans plus tard.

La prévention du cancer du col repose principalement sur le dépistage des lésions précancéreuses par frottis cervico-vaginaux. La vaccination n'est qu'un complément. En effet, l'arrêt du dépistage entraînerait une augmentation du nombre de cancers du col, le vaccin ne protégeant que contre 70% d'entre eux.

Le vaccin est surtout efficace chez les femmes non infectées, or l'infection survient dans les mois suivant le début de l'activité sexuelle. Il faut donc vacciner avant. La France a fixé l'âge de la vaccination à 14 ans. Ne vacciner que les adolescentes de 14 ans

n'aurait réduit significativement l'incidence du cancer que dans 60 ans. Un rattrapage a donc été proposé pour les jeunes femmes de 15 à 23 ans, au maximum dans l'année qui suit le début de l'activité sexuelle.

Les enquêtes de vente montrent que la vaccination des adolescentes de 14 ans est marginale et que l'essentiel des prescriptions concernent des jeunes filles/femmes. Le danger serait que la vaccination des adolescentes soit remplacée par celle des jeunes femmes déjà potentiellement infectées et chez qui le vaccin est peu efficace.

Un schéma vaccinal à 3 doses (0 - 2 mois - 6 mois) assure une réponse immunitaire chez presque toutes les femmes, mais on ne sait pas quel est le taux minimum d'anticorps à considérer comme protecteur

La durée de l'immunité conférée par la vaccination persiste au moins 5 ans ; on ne sait pas ce qu'il en est ensuite. Les effets indésirables sont mineurs.

Cette vaccination ne dispense pas de l'utilisation du préservatif, utile contre toutes les infections sexuellement transmissibles.

Si vous vous posez la question pour votre fille, parlez-en à votre médecin et privilégiez le vaccin sorti en premier (Gardasil[®]) car le second vaccin (Cervarix[®]) ne protège pas contre les HPV 16 et 18 et ne prévient pas les condylomes et verrues génitales.

Cette vaccination est remboursée par la sécurité sociale.

CALENDRIER

Septembre

10 : Journée Mondiale des Premiers Secours
15 : Journée Mondiale du lymphome
21 : Journée Mondiale de la maladie d'Alzheimer
25 : Journée Mondiale du Cœur

> Les sites de « santé » certifiés HON

Aujourd'hui, plus d'un patient sur cinq recherche des informations médicales sur Internet. Or, il est difficile de faire son choix parmi toutes les informations qui circulent sur le web. C'est pourquoi la Haute Autorité de Santé a été choisie pour la mission suivante : « mettre en place une procédure de certification des sites de santé ». Cette mission a pour objectif d'aiguiller les patients et les professionnels de santé vers des sites Internet de santé proposant de l'information de qualité.



La fondation « Health On the Net »(HON) délivre cette certification selon le respect de 8 principes. Citons en quelques uns :

- indiquer la qualification des rédacteurs,
- citer les sources et dater les pages,
- justifier toute affirmation sur les bienfaits ou les inconvénients de produits ou de traitements.

Vous pouvez reconnaître ces sites certifiés car ceux sont les seuls à être autorisés à afficher le logo HON sur leur page d'accueil.

> Un petit pas de plus pour l'environnement !

Comme vous avez pu le remarquer, votre journal « Esprit de Corps » est dorénavant marqué d'un logo PEFC. Mais qu'est ce que PEFC ?

PEFC est une certification forestière. Elle prouve que ce papier répond aux critères d'Helsinki pour assurer la gestion durable des forêts. Cette gestion des forêts est à la fois économiquement viable, respectueuse de l'environnement et bénéfiques aux populations.



Le référentiel PEFC certifie que le bois utilisé provient des coupes d'entretien et des déchets de scierie ; et il définit la chaîne de contrôle comme représentant « chaque étape de transfert des produits dérivés au cours de l'abattage, du transport, de leur transformation et de leur distribution, depuis la forêt jusqu'à l'utilisateur final.

Bulletin périodique

Impression : KORUS EDITION

39, rue de Bréteil – BP 70107 – 33326 Eysines Cedex

Directeur de la publication : Michel Peiger

Rédacteur en chef : Jean-François Pothée, Secrétaire de rédaction : Michel Dazelle

Maquette, frappe et mise en page : Mutuelle du personnel IBM

